



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 janvier 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 janvier 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, David Frau, Muriel Piera, Marie-Françoise Gaffory Fau, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci et Annie Costa-Nivaggioli à Jean Pierre Sollacaro, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Laetitia Maroccu à Nicole Ottavy, Jacques Billard et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Isabelle Jeanne à Christophe Mondoloni, Annie Sichi et Marine Schinto à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Alain Nicolai à Muriel Piera, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à David Frau, Marie-Noëlle Nadal et Christelle Combette à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Marie-Françoise Gaffory Fau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christian Bacci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi.

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 20 |
| Quorum : | 16 |

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210125-2021_013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2021

Affichage : 29/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 janvier 2021

Délibération N° 2021/013

Programme acquisitions de véhicules Année 2021 - Partie 2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio souhaite renouveler une partie de son parc de véhicules et acquérir du nouveau matériel.

En conséquence un programme d'acquisitions a été établi au titre de l'année 2021, nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité des services

La flotte municipale circulant quasi exclusivement sur le territoire communal et principalement dans sa partie urbanisée où la vitesse est limitée, la Ville souhaite clairement privilégier les véhicules les moins polluants.

Etant également engagée dans une politique de maîtrise de ses dépenses, la Ville d'Ajaccio souhaite également acquérir des véhicules aussi économiques à l'achat qu'à l'entretien, sans pour autant négliger le confort et la sécurité des agents.

Afin de répondre à la Loi orientation mobilités de décembre 2019 et son Article 76 selon lequel « les collectivités doivent acquérir lors du renouvellement annuel de leur parc, des véhicules à faibles émissions dans la proportion minimale de 20 % de ce renouvellement jusqu'au 30 juin 2021, la Ville répondra à cette loi en prévoyant l'acquisition de 3 véhicules hybrides sur un total de 13 acquisitions.

Partie 2 du programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021

| Nature | Quantité | Prix unitaire HT | Prix global HT |
|---|----------|------------------|----------------|
| Utilitaire léger | 2 | 11 500 € | 23 000 € |
| Citadine hybride | 2 | 19 000 € | 38 000 € |
| Véhicule police municipale | 2 | 24 000 € | 48 000 € |
| scooter | 1 | 3 100 € | 3 100 € |
| Camion plateau amplirol | 2 | 50 000 € | 100 000 € |
| Fourgon aménagé restauration scolaire | 1 | 40 000 € | 40 000 € |
| Citadine commerciale hybride | 1 | 15 000 € | 15 000 € |
| Fourgon avec aération voirie (peinture) | 1 | 50 000 € | 50 000 € |
| Utilitaire léger avec aération Propreté urbaine (équipe graffiti) | 1 | 15 000 € | 15 000 € |

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

| Collectivités | Montant de l'opération | % de l'opération |
|---|------------------------|------------------|
| Ville d'Ajaccio | 199 260 € | 60 % |
| Collectivité de Corse Dotation Quinquennale | 132 840 € | 40 % |
| Total | 332 100 € | 100 % |

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'ADOPTER la partie 2 du programme 2021 d'acquisitions de véhicules pour un montant de 332 100 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les différents co- financeurs selon le plan de financement suivant

| Collectivités | Montant de l'opération | % de l'opération |
|--|------------------------|------------------|
| Ville d' Ajaccio | 199 260 € | 60 % |
| Collectivité de Corse Dotation Quinquennale | 132 840 € | 40 % |
| Total | 332 100 € | 100 % |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 janvier 2021,

APPROUVE

La partie 2 du programme 2021 d'acquisitions de véhicules pour un montant de 332 100 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les différents co- financeurs selon le plan de financement
suivant

| Collectivités | Montant de l'opération | % de l'opération |
|--|------------------------|------------------|
| Ville d' Ajaccio | 199 260 € | 60 % |
| Collectivité de Corse Dotation Quinquennale | 132 840 € | 40 % |
| Total | 332 100 € | 100 % |

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

